

# DÉGRADATIONS DU LOCAL DE SOLIDAIRE 34 À MONTPELLIER : NOUS NE NOUS LAISSERONS PAS INTIMIDER PAR L'EXTRÊME-DROITE

Dans la nuit du jeudi 10 au vendredi 11 novembre, le local de notre Union Syndicale départementale Solidaires 34 à Montpellier a été dégradé pour la 4e fois cette année. Des individus d'extrême-droite cagoulés, en pleine nuit sur des lieux vides, ont peint sur notre devanture une inscription homophobe et des symboles comme des croix celtes, référence au GUD (Groupement Union Défense), un mouvement néo-fasciste ayant participé à de nombreuses actions violentes, ou encore les chiffres "732", date de la bataille de Poitiers qui a opposé des troupes franques et musulmanes et qui est aujourd'hui mythologisée par l'extrême-droite.

Ces dégradations, qui ont également touché cette même nuit à Montpellier les locaux du Poing Levé et de la Cimade, association d'aide aux migrants, surviennent dans un contexte plus large de montée de l'extrême droite locale et nationale, comme nous le signalions déjà au moment des manifestations racistes à la suite du meurtre de la jeune Lola, dans l'indifférence des autorités à l'égard de la présence dans la rue d'une extrême-droite violente.

L'extrême-droite rappelle ainsi qu'elle est bien l'ennemie des travailleurs et des travailleuses et de tout-e-s les opprimé-e-s. Nous n'en resterons pas là et ne cesserons pas le combat. Nous n'avons aucune peur : aucune force d'extrême-droite ne fera plier le mouvement social, aucune force fascisante ne nous fera baisser la tête. Nous continuerons notre travail syndical et antifasciste !

**Nous, syndicats réunis dans notre union départementale Solidaires 34,**

- **dénonçons fermement ces dégradations, insultes et menaces,**
- **apportons notre solidarité aux organisations également touchées par de tels actes,**
- **appelons les forces du mouvement social à participer au rassemblement appelé devant la BU de l'Université Paul Valéry ce lundi 14 Novembre à midi par un large front d'organisations.**
- **appelons à participer au rassemblement le 09/12 au matin devant la Cour d'appel pour revendiquer l'interdiction d'exercer pour un professeur impliqué dans le commando armé d'extrême droite ayant tabassé des étudiants en 2018.**